

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 février 2023

# Lancement de la concertation du Projet régional de santé 2023-2028

Le Projet régional de santé détermine, pour l'ensemble des services de santé et d'offre de soins en région, des prévisions d'évolution et des objectifs stratégiques prioritaires à 5 ans, autour desquels s'organise l'action de l'ARS.

Dans le cadre de l'élaboration du futur Projet régional de santé, le Schéma régional de santé (SRS) et le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) sont mis à concertation jusqu'au 15 avril 2023 auprès de l'ensemble des partenaires de la région Centre-Val de Loire.

Ces documents de travail sont issus des groupes de co-construction réunissant les différents partenaires de l'ARS (institutionnels, acteurs de terrain, experts, associations, établissements de santé et médico-sociaux, professionnels de santé, ...) qui se sont réunis tout au long du deuxième semestre 2022.

Les documents sont accessibles sur le site internet de l'agence : [Lancement de la concertation du Projet régional de santé 2023-2028 | Agence régionale de santé Centre-Val de Loire \(sante.fr\)](#).

Dès à présent et jusqu'au 15 avril, des contributions peuvent être adressées à l'agence selon les modalités mentionnées sur le site internet.

A l'issue de cette phase de concertation, le Directeur Général de l'ARS arrêtera la version soumise à la consultation réglementaire et le nouveau PRS sera signé au plus tard le 31 octobre pour entrer en vigueur le 1er novembre 2023.

### Contact presse :

*Christophe LUGNOT-ALBRECHT, Directeur de cabinet*

Tél. : 02 38 77 39 26 – 07 62 90 90 52 / [ars-cvl-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-cvl-presse@ars.sante.fr)